

La finance à l'université Paris Dauphine ? Un débat sans débatteurs !

Chose promise, chose due !

Comme nous l'avions annoncé, le débat organisé par le Cercle des économistes à l'université Paris Dauphine le 5 décembre 2007 s'est concrétisé par un échange de vues entre gens de bonne compagnie, sans que le public soit invité à participer ou à intervenir.

Questions préparées, réponses convenues...

Les invités ont été déçus de constater le caractère apprêté de cette manifestation, chaque intervenant connaissant à l'avance les questions qui lui sont posées et débitant un petit laïus mitonné propre à édifier l'auditoire. Le stalinisme n'est pas toujours là où l'on croit...

Une propagande reposant sur une étude contestée.

Le président de l'AFIC, Eddie Misrahi, continue à dissenter sur l'étude du cabinet Constantin relative à l'impact social des LBO en France, alors que nous avons amplement démontré, grâce à l'économiste-statisticien Alain Gély, son caractère totalelement fantaisiste (cf. étude critique sur le site www.collectif-lbo.org) !

Mais le relais médiatique et les moyens financiers de l'AFIC semblent parfois altérer le jugement d'observateurs et d'analystes reconnus. Ainsi, le Financial Times, contacté par nos soins, n'a jamais publié notre point de vue en réponse à l'un de ses articles louant les conclusions de cette pseudo étude.

Des financiers repus, déconnectés de la réalité sociale.

A aucun moment, les dignes représentants du capitalisme financier n'ont fait la preuve de leur humanité. Les entreprises, pour eux, ce sont des capitaux investis qu'il faut rentabiliser. Les femmes et les hommes qui y travaillent ne constituent pas autre chose qu'un moyen d'accroître les revenus des actionnaires. Quant à se reconnaître une quelconque responsabilité dans les conséquences sociales de leurs opérations financières, inutile d'envisager l'ombre d'un mea culpa !

Quelques interventions méritant le détour.

Jean-Pierre Jouyet, mini-ministre des affaires européennes, considère que la crise du crédit bancaire n'est pas imputable aux fonds d'investissement. Ca ne serait quand même pas la faute des banques centrales, et notamment de la BCE, qui entretiennent ce cycle de crédit spéculatif, quand même ? Personne n'a pu poser cette pertinente question, ni n'a pu entendre la non moins intéressante réponse qui aurait pu être donnée.

Pour Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, la convergence d'intérêt entre les patrons et les fonds d'investissement ne fait pas de doute. Sans blague ? Et l'intérêt général de la population, où converge-t-il ? Dans leur poche !

Régulation AMF et déontologie bidon.

Eddie Misrahi, opposé comme ses pairs à toute forme de régulation ou de fiscalité renforcée, a rappelé la soumission des fonds d'investissement à l'AMF grâce à l'existence du code de déontologie de l'AFIC permettant l'exclusion d'un membre de cette organisation professionnelle. Lorsque nous avons rencontré le délégué général de l'AFIC, celui-ci nous avait servi la même soupe, mais son argumentation n'avait pas résisté face à la nôtre: si aucune exclusion n'a jamais été prononcée, c'est pour la bonne et simple raison qu'un agrément auprès de l'AFIC entraîne *ipso facto* l'impossibilité d'une exclusion, en raison des capitaux investis dans les entreprises françaises qui ne peuvent être désinvestis par anticipation. Mais bon, on ne peut en vouloir à Eddie d'omettre cette précision, car cela risquerait de mettre en cause le sérieux de l'AMF qui a validé ce code de "déontologie".

Collectif LBO – 18, rue d'Alembert – 92 190 MEUDON

CCP : 20041 01012 0645205A033 27 - N° SIRET 491 766 556 00014 – APE 913 E

<http://www.collectif-lbo.org>

Contact : Philippe Matzkowski - 06.19.51.27.62 - pmatzkowski@yahoo.fr